



Déclaration environnementale relative aux produits selon la Loi française AGEC – Montres Quartz

FICHE PRODUIT RELATIVE AUX QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Informations fournies conformément à l'article 13.1 de la Loi française n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) :

Mise à jour : 20.12.2022

Montre :

Contient au moins un milligramme de métaux précieux.

Contient au moins un milligramme de terres rares.

Contient une substance extrêmement préoccupante: plomb.

Des composants internes inaccessibles de la montre peuvent contenir une faible quantité de plomb.

Cette présence est techniquement nécessaire et autorisée en accord avec la législation en vigueur

Emballage :

Tous les éléments en papier, carton :

Emballage majoritairement recyclable.

Papiers graphiques :

Produit majoritairement recyclable

Tous nos droits sur ce document sont réservés. ce dernier est destiné au seul destinataire autorisé. sans notre autorisation écrite préalable, il ne peut être ni copié, ni reproduit, ni communiqué à des tiers.

All our rights on this document are reserved. it is intended exclusively for the legitimate recipient. it shall be neither copied or reproduced nor made accessible to any third party without our prior written authorisation.

Alle unsere rechte an dieser unterlage sind vorbehalten. diese ist nur für den rechtmässigen empfänger bestimmt. ohne unsere schriftliche bewilligung darf sie weder kopiert, vervielfältigt, noch dritten zugänglich gemacht werden.